

COMMUNE DE BLIGNY LES BEAUNE



AVIS

PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE EN MAIRIE



La gestion des inscriptions à l'école de BLIGNY LES BEAUNE s'effectue dans un 1^{er} temps en mairie.

Pour la première inscription de votre enfant à l'école de BLIGNY LES BEAUNE vous êtes invités à vous adresser au secrétariat de mairie afin d'obtenir un certificat de pré-inscription que vous devrez remettre à l'école lors de l'inscription définitive. (Vous munir de votre livret de famille)

Vous êtes concernés par la pré inscription dans le cas où :

- votre enfant entre pour la première fois à l'école primaire.
- vous êtes nouvel arrivant sur la commune de BLIGNY LES BEAUNE et vous avez un ou plusieurs enfants à inscrire à la prochaine rentrée scolaire alors qu'il fréquente actuellement une autre école.

Pour votre démarche, le secrétariat vous accueillera dans la semaine du 19 au 23 mars 2018 inclus tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 18 h (sauf mardi et vendredi après-midi)

A Bligny les Beaune, le 13 février 2018

Le Maire,
G. FOURNIER

